

Service de prévention des risques  
5 voie Gisèle Halimi  
BP 31269  
25005 BESANÇON

BESANÇON, le 11/12/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 06/12/2023

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

### **INOVYN France**

usine de Tavaux  
2 avenue de la république  
39500 Tavaux

Code AIOT : 0005902685

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 06/12/2023 dans l'établissement INOVYN France implanté usine de Tavaux 2 avenue de la république 39500 Tavaux. L'inspection a été annoncée le 20/11/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- INOVYN France
- usine de Tavaux 2 avenue de la république 39500 Tavaux
- Code AIOT : 0005902685
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Oui

Établissement Seveso seuil haut spécialisé dans la production de produits chimiques (chlore, chlorure de vinyle monomère, soude caustique, organiques chlorés) et de PVC.

## **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- présentation des demandes de compléments à apporter à la notice de réexamen quinquennal de l'étude de dangers Communs INOVYN ;
- connaissance et prise en compte du retour d'expérience de l'accidentologie.

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
6	Demande complément 6 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
8	Demande complément 8 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Demande complément 1 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
2	Demande complément 2 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
3	Demande complément 3 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
4	Demande complément 4 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
5	Demande complément 5 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
7	Demande complément 7 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
9	Demande complément 9 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
10	Demande complément 10 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
11	Demande de complément 11 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
12	Demande de complément 12 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
13	Demande de complément 13 notice réexamen EDD Communs	Courriel du 31/07/2023	Sans objet
14	Connaissance et prise en compte du REX de l'accidentologie	EDD Communs du 01/01/2023	Sans objet
15	Mise en œuvre des moyens d'intervention	EDD Communs du 01/01/2023	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les observations relatives à la notice de réexamen de l'étude des dangers Communs (janvier 2023) formulées dans le présent rapport viennent, à la lumière des échanges lors de l'inspection, préciser ou compléter en tant que de besoin les demandes de compléments objet du courriel de la DREAL du 31/07/2023.

Au vu des précisions apportées par l'exploitant lors de l'inspection concernant la demande de complément n°8, la DREAL relève une non-conformité compte tenu des importants délais de réparation de certains ouvrages (portiques de tuyauteries) sur le secteur Communs au regard de leur état de vieillissement tel que diagnostiqué par l'exploitant (en application de la section 1 de l'arrêté ministériel du 04/10/2010 (relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation)).

L'examen de la conformité réglementaire de la station-service à l'arrêté ministériel du 03/10/2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables, exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation et la visite des installations conduisent la DREAL à formuler une non-conformité relative à certaines dispositions de cet arrêté. Il est relevé en particulier un défaut d'étanchéité de la rétention du réservoir de gazole. Il est demandé à l'exploitant de remédier sans délai autre que techniquement nécessaire à ces non-conformités.

L'examen de la conformité réglementaire du local de stockage LCMP du laboratoire d'analyses à l'arrêté ministériel relatif au stockage en récipients mobiles de liquides inflammables, exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation et la visite des installations conduisent la DREAL à formuler une non-conformité relative à l'absence de la mise à la terre de ce bâtiment. Il est demandé à l'exploitant de remédier sans délai autre que techniquement nécessaire à cette non-conformité.

## 2-4) Fiches de constats

Point 1 : demande complément 1 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Périmètre de l'EDD Communs
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 2 : demande complément 2 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Réponse au rapport DREAL du 17/06/2021
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 3 : demande complément 3 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Questions restantes examen EDD Communs (déc 2009)
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 4 : demande complément 4 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 1 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 5 : demande complément 5 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 2 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 6 : demande complément 6 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 4 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites

Point 7 : demande complément 7 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 5 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 8 : demande complément 8 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 6 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites

Point 9 : demande complément 9 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 6 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 10 : demande complément 10 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 8 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 11 : demande de complément 11 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Notice réexamen : item 9 avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 12 : demande de complément 12 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, 3 points avis DGPR 08/02/2017
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 13 : demande de complément 13 notice réexamen EDD Communs

<b>Référence réglementaire :</b> Courriel du 31/07/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Modifications à apporter aux POI, PPAM, SGS
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 14 : connaissance et prise en compte du REX de l'accidentologie

<b>Référence réglementaire :</b> EDD Communs du 01/01/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, EDD Communs – Accidentologie externe
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

Point 15 : mise en œuvre des moyens d'intervention

<b>Référence réglementaire :</b> EDD Communs du 01/01/2023
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, EDD Communs – Lutte contre l'incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Cette prescription est développée en partie confidentielle.
<b>Constats :</b> Ce point est développé en partie confidentielle.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite